

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60335-2-7

2002

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2006-03

Amendement 2

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-7:
Règles particulières pour les machines
à laver le linge**

Amendment 2

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-7:
Particular requirements for washing machines**

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61/2984/FDIS	61/3000/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

3 Définitions

3.1.9 Ajouter le tiret suivant au troisième alinéa:

- 15 °C ± 5 °C pour les appareils sans éléments chauffants destinés à être raccordés exclusivement à une alimentation en eau froide.

Remplacer la Note 101 par la note suivante:

NOTE 101 Pour les machines à laver de type pulsateur, si le linge n'est pas agité correctement pendant le fonctionnement,

- la quantité de linge peut être réduite jusqu'à obtention de la puissance maximale du moteur, ou
- le linge comprenant des pièces de coton décati à double ourlet, de dimensions approximatives 90 cm × 90 cm et de masse comprise entre 90 g/m² et 110 g/m² à sec, peut être utilisé.

En cas de doute, il convient que l'essai soit réalisé en utilisant la quantité réduite de linge.

7 Marquage et instructions

7.1 Addition:

Les appareils non destinés à être raccordés à une alimentation en eau chaude et sans éléments chauffants doivent porter en substance l'indication suivante:

ATTENTION: Ne pas raccorder à une alimentation en eau chaude.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61/2984/FDIS	61/3000/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this amendment and the base publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

3 Definitions

3.1.9 Add the following dashed item to the third paragraph:

- 15 °C ± 5 °C for appliances without heating elements and intended for connection to the cold water supply only.

Replace Note 101 by the following:

NOTE 101 For impeller type washing machines, if the textile material does not move properly during operation,

- the quantity of textile material may be reduced until the maximum power input of the motor is attained, or
- a textile material comprising pre-washed double-hemmed cotton sheets, having dimensions of approximately 90 cm × 90 cm and a mass between 90 g/m² and 110 g/m² in the dry condition, may be used.

In case of doubt, the test should be carried out using the reduced quantity of textile material.

7 Marking and instructions

7.1 Addition:

Add the following:

Appliances not intended for connection to the hot water supply and not provided with heating elements shall be marked with the substance of the following:

CAUTION: Do not connect to the hot water supply.

19 Fonctionnement anormal

19.1 Addition:

Ajouter ce qui suit:

Les appareils non destinés à être raccordés à une alimentation en eau chaude et sans éléments chauffants sont également soumis à l'essai de 19.102.

19.13 Addition:

Remplacer le second alinéa de l'addition par ce qui suit:

Pendant les essais de 19.101 et 19.102, les températures des enroulements ne doivent pas dépasser les valeurs indiquées au Tableau 8.

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

19.102 *Les appareils non destinés à être raccordés à une alimentation en eau chaude et sans éléments chauffants sont mis en fonctionnement dans les conditions de l'Article 11, sauf qu'ils sont alimentés à la **tension assignée** et sont remplis d'eau à une température de $65^{\circ}\text{C} \pm 5^{\circ}\text{C}$.*

20 Stabilité et dangers mécaniques

20.103 *Remplacer l'exigence modifiée par l'Amendement 1 par ce qui suit:*

Pour les machines à tambour à chargement frontal ou à chargement par le haut, la porte ou le couvercle doivent être verrouillés de façon que l'appareil ne puisse fonctionner que lorsque la porte ou le couvercle sont fermés.

Annexe AA

AA.1 *Remplacer la Note 2 par la note suivante:*

NOTE 2 La composition du détergent est extraite de la CEI 60456:1994.

Bibliographie

Remplacer la référence à CEI 60456 par ce qui suit:

CEI 60456:1994, *Machines à laver le linge pour usage domestique – Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction* ¹⁾

¹⁾ Retirée